

22/05/2017

Le 3 mai dernier, le CIEP a organisé la deuxième édition de la journée des experts. Rassemblant 65 experts, elle a permis de poursuivre une réflexion initiée lors de l'édition précédente, en mars 2016, sur les pratiques professionnelles et les savoirs d'action mobilisés par les experts du CIEP et d'échanger autour d'études de cas explicitées dans les trois numéros des *Carnets de l'expertise* publiés à ce jour par le CIEP en collaboration avec l'université de Tours.

Des ateliers ont réuni les experts autour des travaux menés par les groupes thématiques du Conseil d'orientation sectoriel éducation, enseignement supérieur et recherche (CORSEC-2ESR), dont la mission est de proposer des orientations de la politique de coopération en éducation.

[Vidéos des moments clefs de la Journée des experts](#)

La reconnaissance de l'expertise : éthique de partenariat et co-construction **Synthèse de l'atelier D**

Animateur : Mme Valérie Lemeunier (CIEP)

Rapporteur : Mme Agnès Foyer (CIEP)

Le CIEP accompagne de longue date la mise en œuvre des politiques publiques concernant les dispositifs de formation linguistique des populations migrantes.

A l'occasion de l'atelier organisé lors de la journée des experts, les échanges ont mis en lumière une histoire commune, amorcée dans les années 2000, entre le CIEP et Mariela de Ferrari, experte associée, illustrant la co-construction de projets basés sur des principes didactiques et éthiques, pour la mise en application des politiques publiques.

Ce dialogue s'est élaboré au fur et à mesure du développement de politiques exigeant des formations linguistiques spécifiques pour les publics migrants, et établissant notamment des liens entre le niveau de langue et la gestion des flux migratoires. Par exemple, la mise en place du « Contrat d'accueil et d'intégration » en 2007 a donné lieu à la création par le CIEP du premier module de formation pour formateurs d'adultes, dans le cadre de l'université d'hiver BELC (en lien avec la CIMADE et le Comité de liaison pour la promotion des migrants et des publics en insertion - CLP).

Différentes expériences ont montré comment l'experte et le CIEP ont trouvé un intérêt particulier à cette collaboration :

- Il est d'abord apparu qu'une action de formation, menée par l'experte en France ou à l'étranger, pouvait donner lieu à la mise en place de nouveaux projets qui n'étaient pas initialement prévus. Ainsi, des projets peuvent-ils être conduits tantôt à l'initiative du CIEP, qui fait appel à un expert associé pour pouvoir répondre à la demande précise d'une

institution, tantôt à l'initiative de l'expert, qui devient alors un capteur de besoins sur le terrain.

A ce sujet, Mariela de Ferrari a rappelé que l'expert associé devait être bien conscient que le CIEP, en tant qu'opérateur public, devait répondre à ces demandes de mise en place de politiques publiques, cela faisant partie de sa mission ; l'expert, pour sa part, garde la liberté de se mettre en retrait de certains projets, en fonction de ses convictions. D'où la nécessité, en amont du projet, d'explicitations de part et d'autre des attendus, des logiques et des principes d'action induits par l'objet et le contenu des missions partenariales.

- L'expertise technique d'un intervenant extérieur permet au CIEP de répondre à des commandes ministérielles ponctuelles, variées et spécifiques, auxquelles il n'aurait pas pu répondre avec sa seule compétence interne, selon un échange de savoir-faire. Dès lors que le projet s'installe, le CIEP peut ensuite décider d'internaliser l'expertise en accord avec l'expert (ainsi en 2008, avec la constitution d'un « vivier » d'experts internes et externes à l'établissement, formés par Mariela De Ferrari).
- Cette coopération peut donner par ailleurs de la visibilité, et parfois même de la légitimité, au travail de l'expert. C'est ainsi qu'au tout début de l'aventure, la préoccupation commune de Mariela de Ferrari et des équipes du département langue française du CIEP, était de proposer une pédagogie égalitaire et professionnelle aux publics souvent stigmatisés qui en avaient le plus besoin. Ce principe a abouti à la reconnaissance du français « langue à visée d'inclusion » comme discipline relevant du domaine de la didactique des langues.
Ce travail commun a permis de donner un nouveau statut au français pour les publics souhaitant s'installer durablement en France, avec une discipline jusque-là laissée au domaine du social pour désormais relever du domaine de la didactique des langues.
Et réciproquement, cette coopération a permis de mobiliser la méthodologie du français langue étrangère, trop souvent destinée exclusivement à des publics privilégiés (dans les centres de langues notamment) pour l'étendre à ces populations.
Ce point de convergence majeure s'est d'ailleurs retrouvé dans tous les projets menés ultérieurement.
- Il est apparu également dans les expériences relatées qu'une coopération avec le même expert dans la durée (ce qui est le cas de Mariela de Ferrari dans le domaine de la formation linguistique pour les publics migrants) permet d'établir une relation de confiance, de mener une réflexion commune constante et évolutive, et d'assurer la cohérence des différentes actions menées au fil des années ; même s'il est vrai que cette coopération reste parfois fragile car dépendante des changements d'équipes.
- Le département langue française du CIEP agit comme un fédérateur de compétences afin que les experts interviennent en complémentarité et non en concurrence. Le fait de travailler en mode projet, et dans la durée, implique d'associer dans l'aventure d'autres acteurs, dans une logique de transfert de compétences, autour de l'expert initial. Ces experts « juniors » issus du terrain apportent un regard nouveau dont l'expert initial se nourrit aussi, et leur statut évolue également (ainsi de la coopération entre Sophie de Abreu et Mariela de Ferrari dans le cadre du projet lancé par le ministère de l'intérieur pour l'OFII en 2016-2017).

- Dans un souci d'efficacité, il semble nécessaire, comme l'a souligné Sophie de Abreu, de formaliser, au-delà des échanges implicites, des rituels (rappeler et actualiser des procédures de fonctionnement à chaque mission) pour fluidifier la coopération. Cette démarche doit être interactive, à l'initiative de l'un et de l'autre.